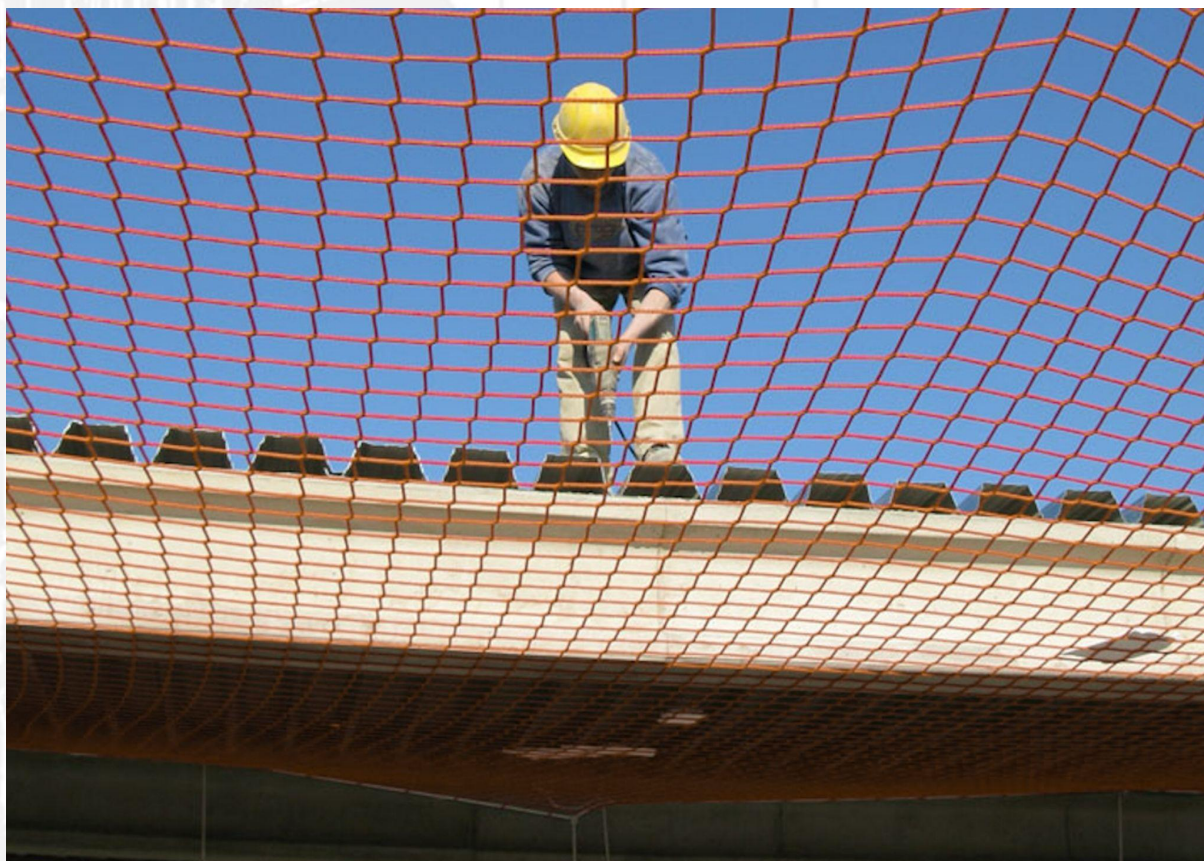


PLANCHERS ET FILETS DE RÉCEPTION



Les surfaces de réception qui limitent les conséquences d'une chute

Si, pour l'une ou l'autre raison, la chute d'une personne ou d'un objet ne peut être retenue par un garde-corps, il est obligatoire de prévoir une surface de réception capable de limiter les conséquences négatives de la chute. Les principales sont les planchers de réception et les filets de retenue.

Les planchers de réception doivent être installés le plus près possible sous la construction et présenter une largeur suffisante.

Les planchers de réception

Ils peuvent être installés à l'horizontale ou quelque peu redressés. Il est important que leur inclinaison ne soit jamais supérieure à 45°. Lors de l'utilisation de tels planchers la hauteur de chute possible doit être limitée au maximum, et ne peut en aucun cas dépasser les 3 mètres.

Les filets de retenue

Ils sont élastiques et peuvent dès lors mieux amortir les chocs que les planchers de réception (indéformables).

Lors du choix et de l'utilisation des filets de réception, il faut tenir compte :

- de la charge maximale que le filet est capable de retenir;
- des points de fixation du filet: ils doivent être solidement ancrés sur la construction et ne peuvent pas être trop écartés l'un de l'autre;
- du fait qu'un filet de retenue se déforme lorsqu'une personne ou un outil y tombe;
- la hauteur de chute doit être limitée à 6 mètres.

Outre les planchers de réception et les filets de retenue, on utilise parfois des écrans montés pratiquement à la verticale de manière à limiter au minimum toute possibilité de chute.

